

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 37-371-1927 allouant au comité central du centenaire de Marcellien Berthelot une subvention de 2.000 francs.

n° 37-371-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 octobre 1927

Numéro JO
n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro
31 octobre 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n° 2300 bis du 17 juin 1926 relative à la commémoration du centenaire du chimiste Berthelot : Vu la décision n° 325 du 4 août 1926

Vu l'arrêté du 26 mai 1927 portant allocation d'une subvention de 3 000 francs au comité central du centenaire de Marcellin Berthelot

Le Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une subvention de deux mille francs, portant à cinq mille francs la contribution de la colonie, est allouée au Comité central du centenaire de Marcellin Berthelot, en vue de faire partie de l'œuvre de la Maison de Chimie à Paris, édifée pour honorer la mémoire de l'illustre savant français. Cette somme est à imputer sur le budget local,

chapitre 15, article 1er, de l'exercice en cours.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.